

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du mardi 22 novembre 2016

Absent ou excusé : -

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Synthèse de l'Administration et des affaires de la commune pour l'année 2015

Monsieur VIVIER signale qu'il manque le nom de Monsieur André VERSCHEURE comme Conseiller de CPAS à la p 4 du document. Par ailleurs, comme mentionné en p 25, il reste de nombreux chômeurs à Antoing et il espère que les projets qui seront évoqués plus tard permettront de réduire ce nombre.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce document.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

- a) Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2017, assortis du rapport financier (voir annexe)

Les documents ont été examinés en détail lors de la séance de commission élargie du jeudi 17 novembre 2016. Le Président présente le budget sous forme de slides.

A l'ordinaire, le budget 2017 présente un résultat budgétaire en boni de 264.866,75 €. Les dépenses se répartissent comme suit : 30,83 € pour le personnel; 30,70 % pour les transferts; 20,67 % pour le fonctionnement et 17,80 % pour la dette. Conformément à la circulaire budgétaire, l'indexation est nulle pour le personnel et les cotisations pensions calculées à 38 %. A noter le maintien de 10 PTP. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1 % sauf contrats et cas spécifiques. Les frais d'archivage sont en baisse, la fin de la location des classes mobile pour l'école de Calonne permet d'économiser 15.500 € et les frais de téléphonie à la baisse suite à la révision des tarifs pour les Gsm tandis que les frais informatiques restent stables.

Au niveau des dépenses de transferts, on notera + 1 % pour la zone de police, + 2% pour la zone de secours, une augmentation de 32.395,10 € de la dotation au CPAS et une augmentation d'un peu plus de 10.000 € des subsides aux cultes. Les dépenses de dette évoluent en fonction des emprunts contractés et restants à contracter. Cependant, la balise des investissements est bien respectée.

Au niveau des recettes de prestation, les loyers ont été indexés de 2 %, les redevances gaz et électricité ont été maintenues aux montants de 2016 et nous n'avons pas eu recours au crédit spécial de recettes. En ce qui concerne les recettes de transfert, on notera l'apparition de deux nouvelles taxes (exploitation de taxi et taxe de séjour). Le fonds des communes est augmenté de 62.806,70 €, le plan Marshall limité à 95 % du dernier montant connu soit 708.478,20 €, l'IPP en diminution de 173.819,96 € et le précompte immobilier majoré de 2,3 % par rapport à l'exercice 2015 (comme prévu dans la circulaire). Dans les recettes de dette, on notera les dividendes IDETA d'un montant de 119.322,40 € (dernier montant connu), 68.658,38 € pour le service d'appui aux communes et la stabilité des intérêts créditeurs suite au maintien de notre fonds de réserve à 1.103.425,47 €.

Le résultat à l'exercice propre présente donc un boni de 161.031,26 € pour un résultat global en boni de 264.866,75€ (il était de 545 € en 2016 et de 259.101 € au compte 2015).

Le budget extraordinaire présente un résultat budgétaire de 1.159.026,73 € dont le boni (338.824,51 €), les emprunts non contractés en 2016 (183.170 € pour le terrain synthétique et 519.265,14 € pour la crèche) et une modification de voies et moyens pour les voiries béton en emprunt de 117.767,08 euros au lieu de puiser sur le fonds de réserve.

Les dépenses de transferts représentent les subsides pour les cultes (églises d'Antoing et Bruyelle). Les investissements s'élèvent à 3.049.800 euros dont 1.773.584 euros pour la Marina, 626.200 euros pour les travaux de voiries, 340.000 euros pour la Rénovation Urbaine et l'Ancrage communal, 138.016 euros pour la crèche, 78.950 euros pour la culture et le sport, 41.500 euros pour le patrimoine, 16.000 euros pour l'environnement, 15.000 euros pour les inondations, 8.250 euros pour l'administration, 6.800 euros pour les écoles et 5.500 euros pour les bibliothèques,

La dette représente les participations Ipalle (SPGE pour rue de la Kennelée, rue du Curé, Avenue du Stade et la rue de l'Angle)

Pour les exercices antérieurs il s'agit principalement de dépenses pour des honoraires (la crèche, la Marina, les cimetières, les travaux).

Les 2.000 euros de prélèvement représentent le montant de la vente que l'on va verser dans le fonds de réserve extraordinaire.

Les recettes de transferts représentent les subsides que l'on va recevoir pour la Marina (FEDER), pour le Petit Patrimoine Wallon, l'achat de poubelles et de cendriers et pour l'Ancrage communal.

Les 2.000 € émanent de la vente d'une parcelle de terre Verte Herbe à Antoing.

Les emprunts à l'exercice propre s'élèvent à 755.848 € pour les travaux de la Grand Rue, la Marina, le mobilier, l'outillage de la crèche, l'achat d'une fourgonnette et les travaux de voirie en béton.

Les prélèvements se répartissent comme suit : 466.097,20 € prélevés sur le FRE, 150.000 € sur le FFRU, 204.409 € sur le FRIC et 17.134,70 € sur le Service d'Appui aux Communes soit un autofinancement global de 837.640,90€. On notera enfin que sur un montant total d'investissement de 5.309.801 €, la part de subsides atteint une moyenne de 69,73 %. Bravo à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget, à savoir le Directeur Général, Mesdames Carine DUDANT et Céline LIEGEOIS ainsi que le Directeur Financier.

Monsieur VINCENT prend la parole au nom du Groupe UCA et souligne l'image de la vie d'Antoing comme un long fleuve tranquille. Les choses restent immuables. On encense les finances communales car celles-ci sont en boni. La Ville d'Antoing est jalouse. Il félicite la majorité pour ce boni. Le point très positif de ce budget est la crèche car on rentre enfin dans le concret dans ce projet. Parmi les gros postes de dépenses, on retrouve la zone de secours mais il y demeure une inconnue : la quote-part provinciale. Sera-t-elle versée ou non ? En ce qui concerne la zone de police, Monsieur VINCENT réitère son inquiétude quant aux frais d'acquisition du nouveau bâtiment pour le futur commissariat ainsi que pour l'engagement du personnel afin d'atteindre la norme KUL. 22.000 € pour louer un bâtiment pour la maison de jeunes c'est regrettable. Il est temps d'acquiescer un bien. Payer 12.000 € pour accueillir une arrivée de la course cycliste des monts et châteaux est excessif. L'office du Tourisme réclame la programmation d'une étape du Ravel mais n'est pas écouté. La dotation au CPAS est légèrement en hausse mais cela est normal. Par contre, une subvention de 375 € pour le Conseil des Aînés est ridicule par rapport à la dotation de 5.000 € octroyée au Conseil Communal des Enfants Malgré la bonne volonté et l'engagement affiché par les membres de ce Conseil, on ne sait rien faire avec un montant aussi faible.

Monsieur VINCENT signale s'être déjà exprimé sur la taxe déchet. Quant à l'intérêt de la taxe de séjour, il estime illusoire d'imaginer l'ouverture du centre Your Nature en juillet. Par ailleurs, cette taxe touchera aussi malheureusement les 2 seuls gîtes ruraux existants sur l'entité et ce, pour une année complète ! Quant à la taxe sur le night shop, il propose de s'en priver et de consacrer l'argent à la fermeture de cet établissement dont les nuisances pour les riverains sont importantes.

Monsieur VINCENT estime que la plus grosse bêtise de la majorité aura été de faire appel au partenariat public privé pour la construction du centre administratif. A terme, il s'agit d'un véritable gouffre financier. Pour la Grand'Rue, s'il marque son approbation quant à sa rénovation, il estime anormal qu'il n'y ait soi-disant aucun responsable de la situation. 10.000 € pour améliorer la sécurité dans la rue Maréchal de Saxe c'est très bien. Ok pour les 15.000 € prévus pour une nouvelle caméra mais attention que lorsque les riverains s'adressent à la police pour procéder à des analyses de données, on leur rétorque ne pas avoir les moyens humains pour les réaliser... Bravo pour les 10.000 € consacrés à la réfection du monument aux morts d'Antoing d'autant plus que des subsides ont été obtenus auprès du Petit Patrimoine ! 15.000€ pour les coulées de boues : merci et bravo pour les riverains concernés. 6.000 € pour des poubelles c'est parfait mais veillez à prendre des modèles adaptés et avec cendriers. Antoing est quand même, il faut le souligner, une commune relativement propre. Comparé aux communes de la banlieue bruxelloise, nous sommes bien nantis !

Par contre, Monsieur VINCENT s'interroge sur la création d'un nouveau logement de transit : qu'en est-il de la disponibilité de ces logements ? On a pu lire dans la presse que la Commune n'avait pas réussi à reloger une famille victime d'un incendie. Quant au plan de mobilité, quel est l'intérêt de prévoir encore 50.000 € pour cela ? Un document qui avait coûté 30.000 € avait été réalisé anciennement et littéralement jeté à la poubelle. On va refaire la Grand'Rue mais sans vision à terme. Nous arrivons en fin de législature, il est temps de trouver des réponses à des dossiers tels la maison des jeunes, la présence de cantonniers dans les villages,... Enfin, Monsieur VINCENT rappelle que la dette est importante, de l'ordre de 14.400.000 € soit 1.846 € par habitant !

Le Président signale que la Commune reste attentive aux opportunités qui pourraient se présenter pour la maison de jeunes. Un bâtiment avait été ciblé mais a été acquis par un jeune se lançant dans une profession libérale ce qui est très bien pour la population. Dès qu'un bâtiment adéquat sera disponible, le Collège étudiera son acquisition. Pour la Grand'Rue, le Président précise qu'elle sera maintenue dans les deux sens de circulation. On verra à terme s'il y a lieu de revoir cela à l'usage. Pour la zone de police, il est certain que la dotation communale augmentera dans les années à venir. En effet, non seulement, il faudra financer le nouveau commissariat mais déjà aujourd'hui, le budget est équilibré en puisant dans les réserves. Lorsque celles-ci seront épuisées soit dans trois ans environ, il faudra compenser... Le Président confirme apprécier le cyclisme et la population aussi. Une arrivée attirera encore plus car les cyclistes sont particulièrement accessibles. Par ailleurs, il annonce avec Monsieur DESMET que le Ravel fera escale à Antoing en 2018, ce sera le 14 juillet ! D'autres bonnes nouvelles pour le sport arriveront bientôt...

En ce qui concerne les partenariats public privé, le Président rappelle que cette pratique est de plus en plus courante et y compris pour les prisons, domaine que Monsieur VINCENT connaît bien. Ce dernier rétorque qu'il maintient qu'il s'agit d'une fausse bonne idée pour le service public. Enfin, pour les caméras, le Président précise que divers méfaits ont déjà été solutionnés grâce à celles-ci et qu'il n'a jamais eu d'échos négatifs quant à l'analyse des données.

Monsieur BILLOUEZ signale que le CPAS possède un logement de transit, un logement d'urgence et deux logements d'insertion. Tous ces logements sont actuellement occupés. En

ce qui concerne la famille victime d'un incendie, il faut avant tout regretter l'attitude de la société de logements avec qui la collaboration est difficile. Antoing recense plus de 400 logements sociaux. Devoir passer par une procédure de réquisition pour en mettre un à disposition d'une famille dans le besoin est quand même triste. Le Président ajoute qu'il a été contraint d'user de cette procédure pour obtenir un logement et le regrette car des logements sont disponibles même si des travaux doivent y être réalisés. Avec un peu de bonne volonté, cela pourrait aller plus vite... Néanmoins, le logement réquisitionné sera bientôt disponible, de menus travaux devant encore y être exécutés. Monsieur CACHEUX, vice-président de la Société de Logement, confirme que des travaux de pose de parquet doivent encore être faits mais ne peut donner de date.

Le Directeur Général précise que le non versement de la quote-part provinciale à la zone de secours résulte d'une position administrative des Directeurs Généraux et Financiers de la zone. En effet, lors de la décision budgétaire prise par la Province, il avait été émis que cette dotation était destinée à soulager les finances communales de la réforme des zones de secours. Pour les Directeurs, ces fonds étaient donc à destination des communes et non envers les zones de secours même si celles-ci disent le contraire. L'avenir le dira... En ce qui concerne la taxe de séjour, il rappelle le calcul transmis aux chefs de groupe. En fonction des dires de l'entreprise (ouverture en juillet 2017) et de la mise en route de l'infrastructure, seuls 25 % du montant attendu de la taxe annuelle a été budgété ce qui paraît raisonnable si les délais sont respectés. Ne rien prévoir n'avait pas de logique. En ce qui concerne les poubelles, le Directeur Général précise que 42 nouvelles poubelles sont prévues en sus des 156 existantes. Avec le même budget d'autres communes en ont prévu nettement moins. Le choix s'est effectivement porté sur des poubelles peu onéreuses mais avant tout efficaces et effectivement munies de cendriers pour la plupart. Enfin, concernant la dette communale, il précise que la phase de désendettement est effective comme le montrent les chiffres fournis par la banque Belfius. En effet, toutes choses restant égales, celles-ci passerait de 14.400.000 € fin 2016 à 9.560.000 fin 2020. Sur ces années, la commune va rembourser plus d'un million d'euros de capital ce qui lui permettra de récupérer des capacités d'emprunts non négligeable. Bien évidemment, il faut tenir compte des nouveaux investissements mais le taux de subsidiation permet de minimiser fortement le recours à l'emprunt.

Monsieur VIVIER s'exprime au nom de son groupe. Tout d'abord, il tient à remercier le Bourgmestre et le Directeur Général pour les précisions apportées lors de la commission des finances. Ensuite, il lit le document suivant :

«

A l'ordinaire,

Le tableau de synthèse de l'ordinaire présentait un résultat de 193.007 euro. Vous nous proposez avec ce budget un boni de 264.866 euro sans prélever sur le fond de réserve. Le fond de réserve existant reste donc confortable 1.103.425 euro.

-En ce qui concerne les dépenses,

Les dépenses de personnel se situent à 30,83%, de fonctionnement à 20,67 %, de transferts à 30.7 % et de dette à 17.8 %. On constate ici une certaine stabilité. Néanmoins, il serait temps de contrôler les dépenses de transfert qui prennent un à deux % chaque année.

-En ce qui concerne les recettes,

Les recettes de prestations se situent à 6.77 %, de transferts à 91.02 % et celles de dettes à 2.21%. Pour ça, à Antoing tout va bien! Merci à nos entreprises qui permettent à notre budget d'être toujours à l'équilibre!

C'est pourquoi, nous allons revenir sur certains détails de ce budget ordinaire :

- *Au niveau de l'exercice antérieur, un point est interpellant :*

Un article ressort plusieurs fois, ce sont les non-valeurs de droits constatés non perçus. Vous dites que c'est logique, cela nous semble quand même énorme. Néanmoins, vos explications semblent intéressantes.

- *Au niveau des dépenses à l'exercice propre:*

La prévision d'un article pour la composition d'un jury pour divers changements dans le personnel est une bonne chose (p7). Nous vous redemandons une équité pour tous et une diffusion à la population du profil de fonction et de l'offre d'emploi.

Les factures d'électricité, de téléphone et de la maintenance informatique sont toujours impressionnantes. Nous vous demandons depuis plusieurs années de centraliser au maximum et de faire jouer la concurrence. Pour le moment, ça ne porte pas ses fruits (p8) !

La location du centre administratif (plus de 420.000 euro) se poursuit correctement...pour le moment, pas trop de frais de maintenance, pourvu que ça dure ! (p8)

Au niveau de la zone de secours, le montant budgétaire se chiffre à 361.723 euro mais vos réponses sur l'exactitude de ces montants sont floues! Nous sommes encore en augmentation, un futur gouffre pour la commune ? Monsieur Delannois dit ce qu'il veut dans la presse, il est occupé de puiser les œufs dans les communes où il y a encore des poules aux nids en or (p11). C'est regrettable de toujours vous laisser faire et de toujours suivre leurs décisions. Comme par hasard, son compère Louwagie arrive en responsable de caserne à Tournai !

Au niveau de la zone de police, malgré vos explications, nous restons sceptiques sur les chiffres, nous espérons il y a un an que vous stabiliseriez la dépense, elle augmente encore (677.376 euro). La location Becquerelle se stabilise 18.806 euro, ... Mais où sont les comptes ! Nous craignons fortement que la contribution à la zone ne flambe en cas d'acquisition et d'aménagement d'un nouvel établissement. Vous nous annoncez en commission un futur plus que dangereux pour les communes (+ 10%). Vous nous représentez au sein de ces zones, il serait temps de réagir. Ici aussi, on commence à toucher un peu trop à nos poulaillers, les renards rodent (vous me direz que c'est la période ! (p 11)

Au niveau du commerce, la cotisation chez IDETA revient à 20.510 euro, nous espérons que leur travail sur le centre nature et sports ainsi que sur la zone Delta portera bientôt ses fruits ! (p 15)

Les prestations de tiers augmentent à nouveau alors que le personnel communal augmente et son renouvellement se fait en fonction des besoins. Espérons que les profils de fonction soient bien respectés. (p20-21 et autres)

Au niveau population, nous louons toujours l'ancien bâtiment « Lenne » pour 22.260 euro, à quand un achat ? (p20)

Autre remarque population concernant le complexe du stade (USA), nous sommes heureux de la pratique sportive sur l'entité. Néanmoins, des coûts et des dépenses pourraient être consacrés pour les jeunes s'il y avait plus de rigueur dans la gestion énergétiques du site (le prix de l'électricité a doublé 8500 euro). Pourquoi ne pas y mettre une personne responsable afin de gérer les différents utilisateurs ? (p20)

Au niveau des immondices et nettoyage, la cotisation chez IPALLE va augmenter, la prévision est de 295.129 euro. Vous n'avez pas augmenté les taxes nous en sommes conscients, mais vous espérez une vente massive de sacs poubelle. Nous craignons nous une augmentation massive de déchets dans les rues et un ramassage encore plus important par nos services communaux. Nous préférierions une prévention active du tri des déchets. (p27)

Au niveau de l'aide sociale, la part communale se chiffrera maintenant à 1.318.684 euro soit une augmentation de 113.000 euro en trois ans. (p24). Pourtant, il nous semblait que la fusion administrative devait faire diminuer ou au moins stabiliser la dotation communale. Dans ce cas-ci, la poule va commencer à manger ses propres œufs !

- Au niveau des recettes à l'exercice propre:

Pour les recettes habituelles, nous ne pouvons que nous réjouir de :

- D'une part, l'augmentation prévue du fonds des communes malgré les dires contradictoires de la presse (2.602.013 euro) (p32) Recevons nous bien la totalité de ce que la commune est en droit d'espérer ?

- D'autre part, nos poules aux œufs d'or, force motrice, plan Marshall et les taxes sur les carrières. Nous voici à 91.02 % des recettes de transferts. Soyons vigilants afin de ne pas les perdre.

Le manque de résultat sur l'incivisme et sur le dépôt de déchets (1400 euro au budget 2017). Notre groupe maintient sa politique de pollueurs payeurs. (p 35). De plus, l'article était prévu l'année dernière pourtant votre réponse insolite en septembre nous disait que c'était une nouvelle taxe uniquement autorisée le 1/10. Il y a là deux discours différents, Pour quelle raison ?

Nous espérons aujourd'hui avoir une réponse correcte sur cet article budgétaire.

Un autre montant interpelle sur ce sujet, les 30.000 euros pour la vente de sac. Il y a un mois, nous votions le coût-vérité des déchets avec une base de 55.600 euro, où est l'erreur ? (p33) Nous sommes dans ce cas à 89% et donc hors balises. Votre réponse d'erreur de chiffre est louable (manque de concertation entre les services) mais nous parlons ici de budget, il va de soi que ce genre d'erreur est difficilement agréable à digérer.

Un point interpelle aussi, les 20.000 euro de taxe de séjour, nous sommes en Novembre, il n'y a toujours pas un chalet de construit à la bonne place... (p 33). Si on suit votre raisonnement, il y aurait une centaine de personnes sur le site par jour pendant les 6 premiers mois. (20000/1.15/6/30). C'est difficile à croire !

Vous annoncez aussi une augmentation des locations immobilières (Maison rurale de Calonne) 14.221 euro, espérons que le tout sera payé. Vu les coûts engagés par la commune, espérons que cela continuera. Avez-vous fait un calcul de rentabilité du site ? (p44)

Pour le plan de cohésion sociale, nos remarques des années précédentes sont toujours de mise, espérons ne pas encore devoir dire au revoir à 35000 euro de subsides. (p41)

En conclusion, à l'ordinaire, nous jugeons ce budget prudent mais stable. Si toutes les recettes sont correctes, cela ira mais certains chiffres cités auparavant sont interpellants.

A l'extraordinaire,

Le tableau de synthèse à l'extraordinaire présentait un résultat de 338.824 euro avec les nombreux crédits de 2016 non engagés...Le résultat budgétaire présumé sera de 1.159.026.

Après le budget 2017, le FRE ne sera plus que de 213 750 euro, les fonds régionaux communaux FRIC sera épuisé et les fonds de rénovation urbaine de 741.349 euro.

Par simple lecture, il y a un point positif évident, nous sommes dans les balises imposées pour l'emprunt maximal par habitant à savoir 180 euro/habitants soit 1.407.240 euro (cumulée avec 2016 à 2.107.902 euro). Les emprunts seront donc de 1.607.283.045 euro il y a donc un reliquat de 500.000 euro.

Les subsides sont impressionnants mais sont-ils réalistes ? Vous parlez de 70% de subsides. L'année dernière le même genre d'annonce était fait. Mais très peu de réalisation. Nous vous félicitons pour ces recherches de subsides mais il est grand temps d'arrêter de parler chiffres. Maintenant il faudrait réaliser les choses.

Juste pour exemples (infos de la commune de septembre 2016) :

-L' école de Calonne, rénovation des voiries, les égouttages, 35/37 grand rue, la crèche communale, le terrain synthétique du stade, la rénovation de la grand rue et rue adjacentes, la rénovation urbaine, le PCDR, le PCM, les PCAs de la Marlière et de la pêcheurie, le Your Nature, le Master plan du grand large et enfin pour ne pas être exhaustifs, la Zone Delta.

Tous ces projets ressortent depuis de nombreuses années, et même en lisant le bulletin communal, on retrouve des termes tel que : avancements, poursuites, vont permettre, en phase, débiteront, verra le jour, commenceront, verront le jour, en cours d'élaboration, sera concrétisé, progressera, est en cours, prendra du temps, etc...

En conclusion, le budget extraordinaire semble conséquent mais ressemble vraiment à celui des années passées. Cela est-il réaliste nous ne parlons plus ici de poules aux œufs d'or mais de poudres aux yeux d'or...? Avancer, parler, promettre, c'est très bien, mais maintenant, il faut concrétiser.

Conclusion,

Ce budget est ficelé pour l'ordinaire de manière efficace prudente et réaliste si toutefois les recettes suivent dans les chiffres.

A l'extraordinaire, si les projets sont réalisés, ce sera une bonne année mais il est évident qu'il sera impossible de suivre cette proposition de budget.

Antoing a la chance d'avoir des poules aux œufs d'or depuis de nombreuses années. Vous êtes la majorité, votre budget est ficelé, il ne reste plus qu'à prouver que vous saurez le gérer. »

En ce qui concerne les dépenses informatiques, le Directeur Général précise que la commune doit faire face à un quasi monopole en matière de logiciels informatiques si bien qu'il est difficile de pouvoir réduire les coûts dans ce secteur. En ce qui concerne les prestations de tiers, il confirme la hausse notamment au niveau de l'entretien des véhicules et autres matériels du service travaux. Il signale que l'ancien mécanicien devrait pouvoir être admis à la pension durant le premier semestre 2017 ce qui permettrait d'étudier l'engagement d'une nouvelle personne à ce poste. Enfin, en ce qui concerne les sanctions administratives communales, il rappelle que celles-ci sont bien entrées en application le 1^{er} septembre 2016. Cependant, il existait déjà des comportements prohibés et sanctionnés dans le précédent règlement.

Le Président signale qu'en matière de sports, un encadrement pourrait être envisagé. Encore faut-il définir le profil de cette éventuelle fonction. Aujourd'hui, 600 à 700 jeunes fréquentent régulièrement le stade et ses diverses infrastructures. Les responsables des clubs effectuent du bon boulot. En ce qui concerne le plan de cohésion sociale, la nouvelle agente prend ses marques et a de bonnes idées. Le Président propose qu'elle vienne, à l'instar de ceux qui s'occupent du cadastre et de la maison des jeunes, lors d'un prochain Conseil Communal présenter leur travail.

Par 17 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve le budget ordinaire 2017. Par 14 voix pour et 5 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve le budget extraordinaire 2017.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS / Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Reconduction du marché relatif à la conclusion des emprunts pour l'année 2017

A l'unanimité, le Conseil Communal décide de faire application de l'article 4 du Cahier Spécial des Charges, permettant la reconduction du marché pour la conclusion des emprunts inscrits au budget 2017 (Belfius Banque).

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Dotations financières principale et complémentaire 2017 à la zone de police

La dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 677.376,01€, soit une indexation de 1% par rapport au budget 2016. Cette dotation est reprise au budget 2017 à l'article 330/435-01.

La dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 18.806,76€. Elle est reprise au budget 2017 à l'article budgétaire 33001/435-01. Le Président précise que l'on peut s'attendre à une hausse de la dotation de l'ordre de 10 à 15 % dès 2019.

Par 14 voix pour, 3 contre (Groupe GO) et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve ces dotations 2017 à la zone de police.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

d) Dotation financière 2017 à la zone de secours

La dotation financière pour l'exercice 2017 pour la zone de secours est fixée à 361.723,03€, soit une indexation de 2% par rapport au budget 2016.

Cette dotation financière est prévue au budget 2017 à l'article budgétaire 351/435-01. Le Président souligne que cette dotation vise avant tout à permettre le bon fonctionnement de la zone. Monsieur VIVIER rétorque qu'aucune précision n'est donnée quant au devenir de la caserne d'Antoing d'où le vote contre de son groupe.

Par 14 voix pour, 3 contre (Groupe GO) et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve cette dotation 2017 à la zone de secours.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Finances des Fabriques d'Eglise

Modification budgétaire n° 1/2016 de la fabrique d'Eglise de Bruyelle

A l'unanimité, le conseil communal décide d'approuver la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle sans augmentation de la part communale.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

4. Gestion des déchets

Taxation de l'Intercommunale IPALLE à l'impôt des sociétés – mécanisme de substitution étendu aux encombrants non incinérables éliminés en CET

Le Conseil Communal a déjà marqué accord le 5 août 2015 sur ce mécanisme de substitution. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, les intercommunales sont soumises à l'impôt des sociétés et ce mécanisme permet de se substituer en tant que redevable de la taxe et d'éviter la non déductibilité des taxes.

L'O.W.D. (Office Wallon des Déchets) permet d'étendre ce régime aux encombrants non incinérables éliminés en CET sur le site Centre d'Enfouissement Technique du Beaumont (CETB).

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur ce mécanisme de substitution.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Règlements communaux

a) Règlement communal sur l'octroi, le contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions – modification

Il est proposé de modifier la date d'introduction de la demande de subvention et de la fixer au 31 mars de l'année en cours au lieu du 1^{er} novembre comme cela est actuellement le cas. Monsieur COURTOIS signale que la loi sur les asbl précise que celles-ci doivent avoir approuvé leurs comptes avant le 30 juin et demande si ce règlement n'est pas incompatible avec cette loi. Le Directeur Général rétorque que cette date du 30 juin est une date butoir et

qu'une seule asbl n'a pas donné ses documents à temps en 2016. Cela démontre que ce n'est pas incompatible.

Par 15 voix pour et 4 abstentions (Groupe GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve cette modification du règlement.

b) Règlement communal relatif aux services de taxis

Il est proposé de marquer accord sur le règlement et ses annexes. Monsieur VIVIER regrette que la taxe soit d'application dès la première année.

Par 16 voix pour et 3 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce règlement.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Marché public de travaux

Antoing - Travaux d'entretien et de réparation de la place Bara – Cahier Spécial des Charges, estimation, fixation de mode de passation de marché et des conditions du marché

Monsieur VAN CAUTER a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de travaux d'entretien et de réparation du pavage de la place Bara à Antoing.

L'estimation des travaux est de 32.122,92 € HTVA ou 38.868,73 € TVAC. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables. Le délai d'engagement est de 180 jours. Le délai de garantie est de 60 mois.

Madame Sabine MAHIEU demande si le traitement prévu est bien la pose d'un coulis bitumineux. Monsieur DESMET le confirme. Elle demande de quand date la dernière réfection de cette place. Monsieur DESMET l'estime entre 6 et 10 ans mais n'en étant pas certain, il propose de le communiquer par mail. Le Président signale que le revêtement de cette voirie et les conséquences qui en découlent sont un héritage du passé. Monsieur DESMET ajoute qu'il faut refaire les joints tous les 5 à 10 ans; cet entretien est nécessaire pour maintenir le pavage en bon état. Monsieur VINCENT trouve cela tout à fait anormal et Monsieur VIVIER ajoute qu'il serait bon de la refaire entièrement en changeant de revêtement. Monsieur DESMET rétorque qu'il s'agit, à l'instar de toute voirie et quel qu'en soit son revêtement, d'un entretien qui nécessite d'être fait régulièrement.

Par 15 voix pour, 3 contre (Groupe GO) et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve le cahier spécial des charges, l'estimation et la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité) et des conditions de marché.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

7. Convention de location

Convention de location du café-restaurant Les Remparts sis place Bara, 17 à Antoing.

Il est proposé de louer le « café-restaurant » Les Remparts à Madame JELENOVA Julie. Il s'agit du bloc 10 du bâtiment sis Place Bara n°17 à Antoing (à l'exception des 4 chambres).

Les lieux seront exploités en tant que café-restaurant.

La convention est consentie pour une durée d'1 an reconductible tacitement. Elle prendra cours le 1^{er} janvier 2017.

Le loyer mensuel est fixé à 600 €.

A la question de Monsieur VINCENT quant au bail commercial, le Directeur Général confirme qu'il ne s'agit pas d'un bail commercial (qui devrait avoir une durée de 9 ans) mais bien d'une convention location. Des conditions sont néanmoins mises dans celles-ci quant aux obligations relatives à l'exploitation.

Par 17 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve cette convention-location.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Intercommunales

a) Assemblée générale de l'IMSTAM – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil communal décide de marquer accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 13 décembre 2016 à savoir :

1. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 07 juin 2016 ;
2. Plan stratégique 2017 ;
3. Budget triennal 2017-2019 ;
4. Demande de désaffiliation de la commune et du CPAS de Brunehaut ;
5. Modifications statutaires : articles 50 & 54 ;
6. Démission de deux membres du Conseil d'Administration ;
7. Désignation de deux nouveaux membres du Conseil d'Administration

b) Assemblée générale d'ORES Assets – ordre du jour :

A l'unanimité, le Conseil communal décide de marquer accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15 décembre 2016 à savoir :

1. Plan stratégique
2. Remboursement de parts R.
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts
4. Nominations statutaires

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Subsides aux clubs sportifs

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur la répartition et l'octroi des subsides 2016 aux clubs sportifs

Budget 30.000 €	
Football d'Antoing & de Bruyelle	=11.050 €
Football de Maubray	= 4.000 €
Tennis de table de Bruyelle (occup.jeunes)	= 2.550 €

Tennis Pays Blanc	= 1.500 €
U.S.A.	
Complexe W. Mahieu	= 5.500 €
Body	= 550 €
Club de karaté (occup.jeunes)	= 1.350 €
Aérogym (occup.jeunes)	= 300 €
Tir à l'arc St Sébastien	= 800 €
Sports d' eau	
P.Y.C.	= 200 €
Cyclotourisme(occup.jeunes)	= 250 €
Hockey – Péronnes	= 950 €
TOTAL = 29.000 €	

Monsieur VIVIER signale que son groupe avait marqué son accord sur les subsides mais avait demandé que la formation des jeunes soit privilégiée dans leur répartition. Le Président rétorque que les frais de formation des jeunes sont bien pris en compte. Par exemple, le club de foot d'Antoing recense pas moins de 17 équipes de jeunes. Dans les dossiers, on voit les investissements consentis par les clubs pour la formation et l'encadrement des jeunes.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la répartition et l'octroi des subsides 2016.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les procès-verbaux des séances du 29 septembre et du 27 octobre 2016.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Monsieur VINCENT signale que la presse à relayé l'arrivée du frelon asiatique à nos portes (un nid a été découvert sur Brunehaut). Cet insecte est néfaste tant pour la salubrité publique (piqûres pouvant être mortelles) que l'apiculture. La réalisation d'une campagne d'information du public via le site et le bulletin communal serait une bonne chose.

Le Président abonde dans le même sens d'autant que la commune a acheté elle-même des ruches dans le cadre du plan Maya ce qui prouve que la commune s'investit dans la sauvegarde des abeilles.

Monsieur VINCENT signale que la Commune voisine de Brunehaut a interdit récemment à une organisation de passer en porte à porte sur son entité. Qu'en est-il pour Antoing. Le Président précise que le Collège a permis à cette organisation de passer sur Antoing. Le Collège prend sa décision sur base d'un rapport de police et d'une analyse PLANU préalable. Dans le cas présent, l'avis du Commissaire était favorable et des dispositions ont été prises pour encadrer cette organisation notamment par l'imposition de connaître les noms des personnes qui feront le porte à porte et l'usage de badges bien visibles et reconnaissables. Le Président souligne cependant que la police reste vigilante par rapport aux demandes reçues, il en va de la sécurité des citoyens et notamment des personnes âgées.

A la question de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir si une taxe d'ouverture sera payée pour les Remparts, le Président précise que, s'il y a lieu, cette taxe serait à charge de l'exploitant.

Monsieur VIVIER déplore à nouveau l'état du parking à l'arrière de l'école de Péronnes et demande à ce qu'une solution adéquate soit trouvée. Monsieur DESMET, Echevin des travaux, signale que les services techniques interviendront à nouveau pour répondre au problème dans l'immédiat mais aucune solution à moyen ou long terme, style pose d'un hydrocarboné, n'est envisagée à ce jour. Cela nécessiterait en effet des investissements importants.

Madame Marie MAHIEU s'étonne que les travaux du mur d'enceinte de l'église de Maubray soient à l'arrêt depuis de longues semaines. Les terres risquent de s'effondrer si les travaux ne redémarrent pas rapidement. Le Président et Monsieur DESMET précisent que le travail a bien été confié à une entreprise mais nous n'avons pas mainmise sur leur agenda et encore sur celui de leurs éventuels sous-traitants. Le cahier des charges fixe un délai pour la réalisation de ces travaux et pour autant que ce dernier soit respecté nous ne savons rien faire. L'entrepreneur sera recontacté dans les meilleurs délais pour que le chantier reprenne au plus vite.

La séance est levée à 20 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS